



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2021/021**

**Réunion du Mardi 30 mars 2021 à 19h  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.**

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 23/03/2021

**En exercice : 29**

**Présents : 22**

**Votants : 26**

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric arrivé à 19h04, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier arrivé à 19h03, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme COSSON Geneviève, ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme MAROTEAUX Nathalie ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Secrétaire de séance : M. LAIES Benoit.

Ne prend pas part au vote : M. DUGARD Yann (a quitté la salle durant le vote)

**Objet : Compte administratif budget assainissement 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M49,

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a quitté la salle afin que soit voté le compte administratif 2020 du Budget assainissement ;

Vu la désignation de Mme Françoise PAYEN, 1<sup>ère</sup> adjointe pour présider la séance ;

Le Conseil Municipal arrête le compte administratif 2020 du budget assainissement comme suit :

- Section d'investissement : - 76 043.49 €
- Section de fonctionnement : 148 955.22 €

Considérant que le compte administratif 2020 présente un résultat d'investissement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 décembre 2020, en recettes de 90 288.77 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2021

**Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget assainissement
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

Fait en mairie le 06 avril 2021

Le présent acte a été :

Publié -Notifié le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Il est certifié exécutoire.

Le Maire,

Yann DUGARD

Le Maire

Yann DUGARD

